

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 05285
Numéro SIREN : 789 925 328
Nom ou dénomination : ESSIHOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2018 sous le numéro de dépôt 5936

MAZARS

ESSIHOLDING

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

ESSIHOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 467 851€

Siège social : 147 RUE DE PARIS 94220 CHARENTON LE PONT

RCS : 789 925 328 R.C.S. CRETEIL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé unique de la société ESSIHOLDING,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ESSIHOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 100,5 m€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 1.1 « Immobilisations Financières » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction de la société et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes

annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

ESSIHOLDING

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2017

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 4 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

DANIEL ESCUDEIRO



ESSIHOLDING Société par actions simplifiée à associé unique

Comptes annuels - exercice clos le 31/12/2017

Sommaire

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2017.....	2
BILAN AU 31/12/2017	3
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE.....	5
NOTE 1. REGLES ET METHODES COMPTABLE.....	6
NOTE 2. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES.....	7
NOTE 3. RESULTAT FINANCIER.....	7
NOTE 4. IMPOTS SUR LES BENEFICES	7
NOTE 5. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES.....	9
NOTE 6. ACTIF CIRCULANT.....	10
NOTE 7. CAPITAUX PROPRES.....	10
NOTE 8. DETTES.....	11
NOTE 9. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	12
NOTE 19. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	12

Compte de résultat au 31/12/2017

En euros	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			
Autres produits			
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		0	0
Achats consommés et variation de stocks			
Autres achats et charges externes	2	11 951	12 016
Impôts et taxes		156	154
Charges de personnel			
Dotation aux amortissements et provisions			
Autres charges			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		12 107	12 170
RESULTAT D'EXPLOITATION		-12 107	-12 170
Résultat financier	3	64 217	34 336
RESULTAT COURANT		52 110	22 166
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
Impôt sur les bénéfices	4	-10 428	-4 546
RESULTAT NET		41 682	17 620

Bilan au 31/12/2017

ACTIF

En euros	Notes	2017			2016
		Montant brut	Amortissements Provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	5	218 046 193		218 046 193	203 660 325
ACTIF IMMOBILISE		218 046 193		218 046 193	203 660 325
Stocks					
Avances versées sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances	6	112 829 332		112 829 332	101 158 080
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités					
ACTIF CIRCULANT		112 829 332		112 829 332	101 158 080
Prime de remboursement					
Charges constatées d'avance					
Ecart de conversion actif					
TOTAL GENERAL		330 875 525		330 875 525	304 818 405

ESSIHOLDING

PASSIF

En euros	Notes	2017	2016
Capital social	7	100 467 851	100 467 851
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale		83 697	82 860
Autres réserves			
Report à nouveau		15 902	-881
Résultat de l'exercice		41 682	17 620
Subvention sur investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	7	100 609 132	100 567 449
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Autres dettes financières diverses	8.1	117 578 343	103 192 475
DETTES FINANCIERES		117 578 343	103 192 475
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8.2	6 181	6 000
Dettes fiscales et sociales			
Autres dettes	8.2	112 681 869	101 052 480
DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES		112 688 050	101 058 480
Produits constatés d'avance			
Ecart de conversion passif			
TOTAL GENERAL		330 875 525	304 818 405

Annexe aux comptes annuels de l'exercice

La présente annexe comporte le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de 330 875 525 euros, et le compte de résultat qui dégage un bénéfice net 41 682 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Les comptes de la société sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale par la société Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) (ci-après dénommée ESSILOR).

Les chiffres sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pour les besoins de financement de sa filiale, la société a au cours de l'exercice :

- souscrit plusieurs emprunts auprès de son associé unique pour un total en valeur nominale de 101 110 936 euros ;
- accordé des prêts à sa filiale lesquels sont consentis aux mêmes conditions que les emprunts souscrits ;
- remboursé plusieurs emprunts auprès de son associé unique pour un total en valeur nominale de 7 560 895 euros ;
- été remboursé de plusieurs prêts consentis à sa filiale pour un total en valeur nominale de 7 560 895 euros.

NOTE 1. REGLES ET METHODES COMPTABLE

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2014-03 modifié relatif au Plan Comptable Général.

Le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014, a été homologué par l'arrêté

du 26 décembre 2016, publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016.

Ce nouveau règlement complète des règlements publiés depuis cette date et les principes comptables précédemment admis.

1.1 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. La Société a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition dans le prix de revient des titres de participations.

A la clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est comparée à la valeur d'utilité qui est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs (prévisions budgétaires établies par les filiales et revue par le Groupe), de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée. Les dépréciations sont comptabilisées en résultat financier.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. L'ensemble de ces éléments sont dépréciés le cas échéant s'il existe un risque de non recouvrement.

1.2 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur actuelle d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, déterminée au regard du risque de non recouvrement.

1.3 IMPOT SUR LES BENEFICES (REGIME DE L'INTEGRATION FISCALE)

La Société fait partie du groupe fiscal dont Essilor est la société tête de groupe de l'intégration fiscale en France. Essilor est la seule redevable de l'impôt.

La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des sociétés du groupe fiscal, à hauteur de sa contribution.

NOTE 2. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

En euros	2017	2016
Etudes et prestations et sous-traitance	7 200	7 200
Honoraires	4 655	4 570
Autres	96	246
TOTAL	11 951	12 016

NOTE 3. RESULTAT FINANCIER

En euros	2017	2016
Intérêts sur emprunts	-2 765 907	-2 144 542
Autres intérêts et produits assimilés	2 831 124	2 178 878
TOTAL	64 217	34 336

NOTE 4. IMPOTS SUR LES BENEFICES

4.1 RESULTATS HORS EVALUATION FISCALE DEROGATOIRE

En euros	2017	2016
Résultat de l'exercice	41 682	17 620
Impôt sur les bénéfices	10 428	4 546
Résultat avant impôt	52 110	22 166
Variation des provisions réglementées		
Résultat avant impôt, hors évaluation fiscale dérogatoire	52 110	22 166

ESSIHOLDING

4.2 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre éléments courants et exceptionnels se décompose comme suit :

2017			
En euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	52 110	- 10 428	41 682
RESULTAT NET			41 682

2016			
En euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	22 166	- 4 546	17 620
RESULTAT NET			17 620

4.3 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

ACTIF

En euros	2017	2016
Autres		
TOTAL	0	0
Déficits reportables fiscalement	0	12 788
Soit un impôt correspondant de 33,33 %	0	4 263

PASSIF

Néant

NOTE 5. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

5.1 TABLEAU DE SYNTHESE

2017 En euros	Valeur au 01/01/2017	Acquisitions	Cessions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur au 31/12/2017
Participations	100 467 850						100 467 850
Créances rattachées à des participations	103 192 476	21 952 496	7 566 628				117 578 343
VALEUR BRUTE	203 660 325	21 952 496	7 566 628				218 046 193
Dépréciations							
VALEUR NETTE	203 660 325						218 046 193

2016 En euros	Valeur au 01/01/2016	Acquisitions ^(a)	Cessions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur au 31/12/2016
Participations	828 600	99 639 250					100 467 850
Créances rattachées à des participations		103 208 174	15 698				103 192 476
VALEUR BRUTE	828 600	202 847 423	15 698				203 660 325
Dépréciations							
VALEUR NETTE	828 600						203 660 325

^(a) L'augmentation du poste participations correspond en 2016 à une augmentation de capital de la filiale.

5.2 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations au 31 décembre 2017 détenues par ESSIHOLDING :

En milliers d'euros	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis par la Société	Cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
EST SUPERIEURE A 1 %									
Filiales internationales	100 832	- 3 707	100 468	100 468	Néant	Néant	952	965	Néant

ESSIHOLDING

5.3 ECHEANCES DES CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE

En euros	2017	2016
Plus d'un an		
Moins d'un an	117 578 343	103 192 475
TOTAL	117 578 343	103 192 475

NOTE 6. ACTIF CIRCULANT

6.1 ECHEANCES DES CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

En euros	2017
PLUS D'UN AN	0
MOINS D'UN AN	112 829 332
Autres créances ^(a)	112 829 332
TOTAL	112 829 332

^(a) Les autres créances correspondent à des créances en compte courant groupe.

6.2 PRODUITS À RECEVOIR

Néant

NOTE 7. CAPITAUX PROPRES

Le capital de la société se compose de 100 467 851 actions ordinaires de valeur nominale 1 euros.

En euros	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport et réévaluation	Réserves et Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions et Provisions réglementées	Capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2017	100 467 851		81 978	17 620		100 567 449
Affectation du résultat			17 620	-17 620		0
Résultat de la période				41 682		41 682
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2017	100 467 851		99 599	41 682		100 609 132

NOTE 8. DETTES

8.1 ECHEANCES DES DETTES FINANCIERES

Répartition de la dette totale par échéance et par type :

En euros	2017	2016
A MOINS D'UN AN	117 578 343	103 192 476
Emprunts auprès des filiales	117 578 343	103 192 476
A PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	0	0
A PLUS DE 5 ANS	0	0
TOTAL	117 578 343	103 192 476

L'ensemble des dettes financières est libellées en euros.

8.2 ECHEANCES DES AUTRES DETTES

Répartition de la dette totale par échéance et par type :

En euros	2017	2016
A MOINS D'UN AN	112 688 050	101 058 480
Dettes d'exploitation	6 181	6 000
Dettes diverses ^(a)	112 681 869	101 052 480
A PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	0	0
A PLUS DE 5 ANS	0	0
TOTAL	112 688 050	101 058 480

^(a) Les dettes diverses correspondent à des comptes courants groupe.

8.3 CHARGES À PAYER

En euros	2017	2016
Intérêts courus sur emprunts	4 842 713	2 081 540
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 381	4 200
TOTAL	4 847 094	2 085 740

NOTE 9. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

NOTE 19. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Néant

ESSIHOLDING

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 100 467 851 Euros
Siège Social : 147, rue de Paris – 94220 Charenton-le-Pont
789 925 328 R.C.S. CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 5 JUIN 2018

Le 5 juin 2018,

La société ESSILOR INTERNATIONAL, Société par actions simplifiée, dont le siège est à CHARENTON LE PONT (94220), 147 rue de Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 439 769 654 R.C.S CRETEIL, représentée par son Président, M. Hubert Sagnières ;

Agissant ès qualité d'Associé Unique de la société par actions simplifiée ESSIHOLDING ;

Connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes ;

A titre préalable, il est rappelé que suite à la filialisation des activités et des participations d'Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) au profit de sa filiale Essilor International (SAS) à effet au 1^{er} novembre 2017, cette dernière est depuis cette date l'Associé Unique d'ESSIHOLDING.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été établis par le Président, et qui font apparaître, pour ledit exercice un bénéfice de 41 681,91 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier au Président pour l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, décide d'affecter le bénéfice constaté de 41 681,91 euros de la manière suivante :

- Bénéfice net	41 681,91 €
- Réserve légale	(2 084,10) €
- Report à nouveau antérieur	<u>15 901,53 €</u>
- Bénéfice distribuable	55 499,34 €
- Dividende aux actionnaires	<u>0,00 €</u>
Solde du report à nouveau	55 499,34 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant du dividende mis en paiement au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net
2014	828 601	7,10 €
2015	828 601	0 €
2016	100 467 851	0 €

TROISIEME DECISION – RENOUELEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Associé Unique, constatant que les mandats des Commissaires aux comptes titulaire (MAZARS) et suppléant (Jean-Louis SIMON) arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide : de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de MAZARS, dont le siège social est situé 61 rue Henri Regnault – Tour Exaltis - 92400 Courbevoie, pour une durée de six années, et de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux compte suppléant en application de l'article L.823-1, I-al. 2 du Code de commerce tel que modifié par la Loi n° 2016-1691 dite « Loi Sapin 2 ».

QUATRIEME DECISION – MODIFICATION DES STATUTS

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Article 6 – Apports »

Il est ajouté l'alinéa suivant :

(...)

Suite à la filialisation des activités et des participations d'**Essilor International (Compagnie Générale d'Optique)** au profit de sa filiale **Essilor International** [société par actions simplifiée dont le siège est au 147, rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont (France), immatriculée sous le numéro 439.769.654 au Registre du commerce et des sociétés de CRETEIL], ESSIHOLDING est à compter du 1^{er} novembre 2017 détenue à 100 % par Essilor International.

Le reste de l'article reste inchangé.

CINQUIEME DECISION – REFONTE DES STATUTS EN VUE DE LEUR SIMPLIFICATION ET DE LEUR MISE EN HARMONIE AVEC LA REGLEMENTATION

L'Associé Unique décide de procéder à la refonte des statuts aux fins de procéder à leur simplification et à leur mise en harmonie avec la réglementation.

SIXIEME DECISION – POUVOIRS

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Certifié conforme



Alexander LUNSHOF
Président de la Société ESSIHOLDING

MAZARS

ESSIHOLDING

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

ESSIHOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 467 851€

Siège social : 147 RUE DE PARIS 94220 CHARENTON LE PONT

RCS : 789 925 328 R.C.S. CRETEIL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé unique de la société ESSIHOLDING,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ESSIHOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 100,5 m€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 1.1 « Immobilisations Financières » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction de la société et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes

annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

ESSIHOLDING

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2017

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 4 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

DANIEL ESCUDEIRO



ESSIHOLDING Société par actions simplifiée à associé unique

Comptes annuels - exercice clos le 31/12/2017

Sommaire

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2017.....	2
BILAN AU 31/12/2017	3
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE.....	5
NOTE 1. REGLES ET METHODES COMPTABLE.....	6
NOTE 2. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES.....	7
NOTE 3. RESULTAT FINANCIER.....	7
NOTE 4. IMPOTS SUR LES BENEFICES	7
NOTE 5. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES.....	9
NOTE 6. ACTIF CIRCULANT.....	10
NOTE 7. CAPITAUX PROPRES.....	10
NOTE 8. DETTES.....	11
NOTE 9. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	12
NOTE 19. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	12

Compte de résultat au 31/12/2017

En euros	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			
Autres produits			
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		0	0
Achats consommés et variation de stocks			
Autres achats et charges externes	2	11 951	12 016
Impôts et taxes		156	154
Charges de personnel			
Dotation aux amortissements et provisions			
Autres charges			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		12 107	12 170
RESULTAT D'EXPLOITATION		-12 107	-12 170
Résultat financier	3	64 217	34 336
RESULTAT COURANT		52 110	22 166
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
Impôt sur les bénéfices	4	-10 428	-4 546
RESULTAT NET		41 682	17 620

Bilan au 31/12/2017

ACTIF

En euros	Notes	2017			2016
		Montant brut	Amortissements Provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	5	218 046 193		218 046 193	203 660 325
ACTIF IMMOBILISE		218 046 193		218 046 193	203 660 325
Stocks					
Avances versées sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances	6	112 829 332		112 829 332	101 158 080
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités					
ACTIF CIRCULANT		112 829 332		112 829 332	101 158 080
Prime de remboursement					
Charges constatées d'avance					
Ecart de conversion actif					
TOTAL GENERAL		330 875 525		330 875 525	304 818 405

ESSIHOLDING

PASSIF

En euros	Notes	2017	2016
Capital social	7	100 467 851	100 467 851
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale		83 697	82 860
Autres réserves			
Report à nouveau		15 902	-881
Résultat de l'exercice		41 682	17 620
Subvention sur investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	7	100 609 132	100 567 449
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Autres dettes financières diverses	8.1	117 578 343	103 192 475
DETTES FINANCIERES		117 578 343	103 192 475
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8.2	6 181	6 000
Dettes fiscales et sociales			
Autres dettes	8.2	112 681 869	101 052 480
DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES		112 688 050	101 058 480
Produits constatés d'avance			
Ecart de conversion passif			
TOTAL GENERAL		330 875 525	304 818 405

Annexe aux comptes annuels de l'exercice

La présente annexe comporte le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de 330 875 525 euros, et le compte de résultat qui dégage un bénéfice net 41 682 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Les comptes de la société sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale par la société Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) (ci-après dénommée ESSILOR).

Les chiffres sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pour les besoins de financement de sa filiale, la société a au cours de l'exercice :

- souscrit plusieurs emprunts auprès de son associé unique pour un total en valeur nominale de 101 110 936 euros ;
- accordé des prêts à sa filiale lesquels sont consentis aux mêmes conditions que les emprunts souscrits ;
- remboursé plusieurs emprunts auprès de son associé unique pour un total en valeur nominale de 7 560 895 euros ;
- été remboursé de plusieurs prêts consentis à sa filiale pour un total en valeur nominale de 7 560 895 euros.

NOTE 1. REGLES ET METHODES COMPTABLE

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2014-03 modifié relatif au Plan Comptable Général.

Le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014, a été homologué par l'arrêté

du 26 décembre 2016, publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016.

Ce nouveau règlement complète des règlements publiés depuis cette date et les principes comptables précédemment admis.

1.1 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. La Société a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition dans le prix de revient des titres de participations.

A la clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est comparée à la valeur d'utilité qui est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs (prévisions budgétaires établies par les filiales et revue par le Groupe), de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée. Les dépréciations sont comptabilisées en résultat financier.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. L'ensemble de ces éléments sont dépréciés le cas échéant s'il existe un risque de non recouvrement.

1.2 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur actuelle d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, déterminée au regard du risque de non recouvrement.

1.3 IMPOT SUR LES BENEFICES (REGIME DE L'INTEGRATION FISCALE)

La Société fait partie du groupe fiscal dont Essilor est la société tête de groupe de l'intégration fiscale en France. Essilor est la seule redevable de l'impôt.

La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des sociétés du groupe fiscal, à hauteur de sa contribution.

NOTE 2. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

En euros	2017	2016
Etudes et prestations et sous-traitance	7 200	7 200
Honoraires	4 655	4 570
Autres	96	246
TOTAL	11 951	12 016

NOTE 3. RESULTAT FINANCIER

En euros	2017	2016
Intérêts sur emprunts	-2 765 907	-2 144 542
Autres intérêts et produits assimilés	2 831 124	2 178 878
TOTAL	64 217	34 336

NOTE 4. IMPOTS SUR LES BENEFICES

4.1 RESULTATS HORS EVALUATION FISCALE DEROGATOIRE

En euros	2017	2016
Résultat de l'exercice	41 682	17 620
Impôt sur les bénéfices	10 428	4 546
Résultat avant impôt	52 110	22 166
Variation des provisions réglementées		
Résultat avant impôt, hors évaluation fiscale dérogatoire	52 110	22 166

ESSIHOLDING

4.2 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre éléments courants et exceptionnels se décompose comme suit :

2017			
En euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	52 110	- 10 428	41 682
RESULTAT NET			41 682

2016			
En euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	22 166	- 4 546	17 620
RESULTAT NET			17 620

4.3 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

ACTIF

En euros	2017	2016
Autres		
TOTAL	0	0
Déficits reportables fiscalement	0	12 788
Soit un impôt correspondant de 33,33 %	0	4 263

PASSIF

Néant

NOTE 5. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

5.1 TABLEAU DE SYNTHESE

2017 En euros	Valeur au 01/01/2017	Acquisitions	Cessions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur au 31/12/2017
Participations	100 467 850						100 467 850
Créances rattachées à des participations	103 192 476	21 952 496	7 566 628				117 578 343
VALEUR BRUTE	203 660 325	21 952 496	7 566 628				218 046 193
Dépréciations							
VALEUR NETTE	203 660 325						218 046 193

2016 En euros	Valeur au 01/01/2016	Acquisitions ^(a)	Cessions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur au 31/12/2016
Participations	828 600	99 639 250					100 467 850
Créances rattachées à des participations		103 208 174	15 698				103 192 476
VALEUR BRUTE	828 600	202 847 423	15 698				203 660 325
Dépréciations							
VALEUR NETTE	828 600						203 660 325

^(a) L'augmentation du poste participations correspond en 2016 à une augmentation de capital de la filiale.

5.2 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations au 31 décembre 2017 détenues par ESSIHOLDING :

En milliers d'euros	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis par la Société	Cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
EST SUPERIEURE A 1 %									
Filiales internationales	100 832	- 3 707	100 468	100 468	Néant	Néant	952	965	Néant

ESSIHOLDING

5.3 ECHEANCES DES CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE

En euros	2017	2016
Plus d'un an		
Moins d'un an	117 578 343	103 192 475
TOTAL	117 578 343	103 192 475

NOTE 6. ACTIF CIRCULANT

6.1 ECHEANCES DES CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

En euros	2017
PLUS D'UN AN	0
MOINS D'UN AN	112 829 332
Autres créances ^(a)	112 829 332
TOTAL	112 829 332

^(a) Les autres créances correspondent à des créances en compte courant groupe.

6.2 PRODUITS À RECEVOIR

Néant

NOTE 7. CAPITAUX PROPRES

Le capital de la société se compose de 100 467 851 actions ordinaires de valeur nominale 1 euros.

En euros	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport et réévaluation	Réserves et Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions et Provisions réglementées	Capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2017	100 467 851		31 978	17 620		100 567 449
Affectation du résultat			17 620	-17 620		0
Résultat de la période				41 682		41 682
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2017	100 467 851		99 599	41 682		100 609 132

NOTE 8. DETTES

8.1 ECHEANCES DES DETTES FINANCIERES

Répartition de la dette totale par échéance et par type :

En euros	2017	2016
A MOINS D'UN AN	117 578 343	103 192 476
Emprunts auprès des filiales	117 578 343	103 192 476
A PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	0	0
A PLUS DE 5 ANS	0	0
TOTAL	117 578 343	103 192 476

L'ensemble des dettes financières est libellées en euros.

8.2 ECHEANCES DES AUTRES DETTES

Répartition de la dette totale par échéance et par type :

En euros	2017	2016
A MOINS D'UN AN	112 688 050	101 058 480
Dettes d'exploitation	6 181	6 000
Dettes diverses ^(a)	112 681 869	101 052 480
A PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	0	0
A PLUS DE 5 ANS	0	0
TOTAL	112 688 050	101 058 480

^(a) Les dettes diverses correspondent à des comptes courants groupe.

8.3 CHARGES À PAYER

En euros	2017	2016
Intérêts courus sur emprunts	4 842 713	2 081 540
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 381	4 200
TOTAL	4 847 094	2 085 740

NOTE 9. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

NOTE 19. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Néant